

ARRÊTÉ MUNICIPAL n° AT2022-087

**Basculement sur chaussée opposée permettant le scellement d'un avaloir
Rue de la Sainte Gertrude**

Le Maire de la commune de RIVES-EN-SEINE,

Vu

- Le Code de la Route,
- Le Code de la Voirie Routière,
- Les arrêtés du 24 novembre 1967 et du 07 Juin 1977 modifiés, relatifs à la signalisation des routes,
- L'arrêté du 6 novembre 1992 modifié relatif à la signalisation routière temporaire,
- La demande en date du 27 juin 2022 de l'entreprise VEOLIA EAU – sise 63 rue du Pont IV LE HAVRE (76) pour le basculement de la circulation sur la chaussée opposée permettant le scellement d'un avaloir rue de la Sainte Gertrude,

Considérant que :

- pendant les travaux de scellement d'un avaloir, la circulation doit être maintenue,
- cet usage sera très occasionnel et nécessite des mesures exceptionnelles de sécurité des usagers,

ARRETE

Article 1^{er} : Du 18 juillet au 19 juillet 2022, le basculement de la circulation sur la chaussée opposée sera mis en place rue de la Sainte gertrude à Caudebec-en-Caux/Rives-en-Seine.

Article 2 : Les dispositions du présent arrêté seront applicables à compter de la mise en place, par l'Entreprise VEOLIA EAU – de la signalisation correspondant aux prescriptions de l'article 1^{er}.

A l'issue du chantier, l'entreprise VEOLIA EAU est tenue de remettre la voirie en l'état.

Article 3 : Le titulaire de la présente autorisation est responsable tant vis-à-vis de la Commune que des tiers, des accidents de toute nature qui pourraient résulter de l'exécution des travaux.

Article 4 : Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 5:

Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Responsable de l'entreprise VEOLIA EAU,
- Monsieur l'Adjudant-Chef, Commandant la BTA de Rives-en-Seine,
- Mesdames et Messieurs les Gardes-Champêtres de la Communauté d'agglomération Caux Vallée de Seine,
- Monsieur le Directeur de la sécurité de la Prévention SDIS Yvetot,
- Madame La Présidente de la Communauté d'agglomération Caux Vallée de Seine – service Rudologie, eau et assainissement pour information,

Fait à Rives-en-seine, le 28 juin 2022

Le Maire,

Bastien CORITON



Bastien Coriton